

*Le grand débat d'Avignon des associations d'élus du CCTDC
(Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel)*

“Et maintenant la culture, on fait comment?”

Les 15 engagements des associations de collectivités territoriales face à la nouvelle donne des politiques culturelles

L'accueil par Hortense Archambault, co-directrice du Festival d'Avignon, et l'introduction du débat par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, ont marqué d'un signe fort la volonté de solidarité et de responsabilité des associations d'élus. Une volonté trois fois affirmée collectivement au travers de rendez-vous annuels depuis 2010.

Les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales franchissent une étape supplémentaire d'ambition partagée pour la réflexion et la co-construction des politiques culturelles publiques dont nos concitoyens ont tant besoin. Cette conviction exprimée par la ministre conforte l'effort des collectivités sur leurs territoires. Seule ombre au tableau : la contraction du budget du ministère.

Face à la nouvelle donne culturelle – mutation numérique, prégnance de l'horizon européen, perspectives de reconfiguration de la géographie politique territoriale... –, les représentants des associations d'élus, interrogés par le sociologue Emmanuel Wallon, ont tour à tour esquissé les conditions nécessaires pour un approfondissement de la décentralisation culturelle. Les perspectives de projets ambitieux et réalistes sont à la source des “15 engagements” des associations de collectivités territoriales face à la nouvelle donne des politiques culturelles” (*ci-joint*) qui ont été signés en commun par les représentants des associations d'élus à l'occasion de ce débat 2013.

Les propos de Marie-José Malis, prochaine directrice du Théâtre de la Commune à Aubervilliers, sur la nécessité de préserver une relation de confiance entre les élus et les artistes ont conforté la volonté de dialogue exprimé au cours de ce débat.

Ainsi, avec le partenariat de France Culture, cette troisième édition des rencontres des associations d'élus concrétise solennellement une volonté partagée et solidaire en faveur de l'art et de la culture dans la continuité des Déclarations d'Avignon 2010 et 2012 en appelant une nouvelle fois, avec tous les moyens nécessaires, à l'édification d'une “République culturelle décentralisée”.

*Les associations d'élus
Avignon, vendredi 19 juillet 2013*

LES 15 ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FACE À LA NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES CULTURELLES

LES POLITIQUES CULTURELLES sont confrontées à la nécessité de devoir s'adapter à de très profondes mutations tant sociétales,

que politiques, technologiques et artistiques, dans un contexte de contraintes budgétaires durables. Afin d'édifier une réelle démocratie culturelle nourrie par la diversité de la création et favorable au développement des arts, les associations d'élus sont conscientes qu'il faut élaborer des réponses nouvelles. Celles-ci nécessitent un certain nombre de conditions qui, si elles n'étaient pas remplies, conduiraient à la marginalisation des responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de l'art et de la culture. Ensemble, les associations d'élus affirment la nécessité pour les collectivités territoriales de :

1. placer la *personne* au centre des politiques de l'art et de la culture dans le respect de la diversité des expressions culturelles afin de traduire concrètement dans leurs politiques les principes affirmés par les textes internationaux : la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001, la Convention de l'Unesco pour la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et la Convention du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel (Convention de Faro, 2005);
2. participer à la réflexion de l'Etat français relative à la défense, au niveau européen, de l'exception culturelle, afin d'engager l'UE à considérer les biens et services culturels, numériques ou non, comme relevant des "services d'intérêt général" et du bien public de l'Europe ;
3. s'attacher à soutenir, aux côtés des industries culturelles indépendantes, les acteurs culturels indépendants (cinémas, librairies indépendantes, cafés culture, disquaires, galeries...);
4. promouvoir l'engagement de la puissance publique, nationale comme locale, en tant qu'opératrice directe sur le réseau Internet ;
5. s'appuyer sur les services déconcentrés du ministère de la Culture en termes de conseil et d'expertise afin de placer les décisions locales à l'horizon de leur portée nationale et favoriser autant que possible, en toute autonomie et par le dialogue, l'exigence de partenariat avec l'Etat au niveau local ;
6. défendre le principe des libres co-financements sans condition des projets liés aux arts et à la culture ;
7. maintenir le soutien aux équipements culturels et permettre l'expression de la diversité des expressions artistiques – savantes, populaires, traditionnelles, de toutes origines – et de leurs modalités : professionnelles comme en amateur ;
8. réaffirmer le rôle essentiel des professionnels des arts et de la culture et prendre en compte par une attitude d'écoute et de reconnaissance effectives la légitime contribution de chacun et de tous à la vie symbolique commune ;
9. parfaire la professionnalisation des services culturels des collectivités territoriales et promouvoir au sein des services territoriaux la transversalité des enjeux culturels ;

10. conduire avec l'Etat la généralisation de l'Education artistique et culturelle (EAC), sans se substituer à sa responsabilité et sans accepter un transfert de cette responsabilité, lequel ne pourrait qu'accroître les inégalités entre territoires ;
11. inciter les responsables des équipements et des projets culturels à adapter leurs pratiques afin de répondre aux nouvelles exigences induites par la mutation numérique ;
12. encourager les initiatives culturelles relevant de l'éducation populaire ainsi que celles qui s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
13. veiller au respect de l'autonomie de la vie artistique ;
14. reconnaître et valoriser l'indéniable apport socio-économique de l'art et de la culture ;
15. s'engager avec constance au sein du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) – future composante du Haut Conseil des Territoires – en tant que force de propositions et d'avis, soucieuse de concilier proximité et cohérence nationale dans la prise en compte des enjeux culturels et artistiques ;

Les associations d'élus s'engagent, par la présente déclaration et dans l'esprit de solidarité et de dialogue entre collectivités affirmé dans les précédentes Déclarations d'Avignon 2010 et 2012, à poursuivre la réflexion et la concertation afin de refonder l'ancrage des politiques culturelles au cœur des politiques publiques.

les Présidents des associations d'élus,
Avignon, le 19 juillet 2013



